



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN ERP AU TITRE DE LA  
SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE  
Délivré par Le Maire au nom de l'ETAT**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : AT0840542500007		
<b>Demande du :</b>	07/03/2025 - affichée en Mairie le : 10/03/2025	
<b>Par :</b>	LE NENU CAFFEE, Monsieur VAN MINDEN David	Catégorie ERP : 5ème Type : N
<b>Demeurant à :</b>	1344 avenue Voltaire Garcin 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	
<b>Pour des travaux de :</b>	Réaménagement d'un établissement de restauration dans l'ancien "Le Pescador"	
<b>Sur un terrain sis :</b>	1344 Avenue Voltaire Garcin 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastré : BY-0061, BY-0539, BY-0542, BY-0543, BY-0544	

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la demande d'autorisation susvisée,  
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.111-8 et suivants,  
Vu l'avis favorable tacite de la Sous-commission départementale d'accessibilité,  
Vu l'avis du SDIS 84,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les travaux d'aménagement sur l'établissement susvisé sont autorisés.

**ARTICLE 2 :** Ils sont cependant assortis des prescriptions suivantes :

**DISPOSITIONS SECURITE INCENDIE :**

Les prescriptions mentionnées dans l'avis du SDIS 84 (annexé au présent arrêté) doivent être obligatoirement respectées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le - 3 JUN 2025  
Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



Françoise MERLE.

**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*)